

Rapport d'activité du REFRAM au titre de l'exercice 2010-2011

Sous la présidence de la HACA du Maroc

Bilan établi à fin août 2011

Sommaire

- Mot introductif du Président du REFRAM	1
- Synthèse du bilan 2010-2011	3
- Le Biennum 2010-2011 en chiffres	5
1. Références de l'activité du REFRAM en 2010-2011	6
1.1. Feuille de route 2010-2011	6
1.2. Plan d'action de la Présidence marocaine (2010-2011)	7
2. Mise en œuvre du plan d'action 2010-2011 du REFRAM	9
2.1. Réalisations en matière d'échanges et de formation professionnelle	9
2.1.1. Organisation d'un séminaire thématique	9
2.1.2. Transfert de compétences et d'expertise	11
2.1.2.1. Assistance et soutien technique : système de monitoring et suivi de programmes	11
2.1.2.2. Assistance et expertise juridiques	13
2.1.3. Formation professionnelle et échange d'expériences	13
2.1.4. Rencontres bilatérales et échanges entre les membres	19
2.2. Réalisations en matière de «communication institutionnelle»	22
2.2.1. Dynamisation de la communication institutionnelle du Réseau via son site web	22
2.2.2. Élaboration et édition de rapports	23
2.2.3. Autres contributions du Réseau	24
2.3. Bilan en matière de «coopération internationale»	25
2.3.1. Participation du Réseau à des manifestations internationales	25
2.3.2. Ouverture du Réseau sur de nouvelles instances francophones non membres	27
2.4. Réalisations en rapport avec « La vie institutionnelle du Réseau »	28
2.4.1. Échanges et réunions du Comité d'orientation du Réseau	28
2.4.2. Les nouvelles adhésions	28
3. Conclusion : Perspectives et enjeux d'avenir	29
ANNEXES :	
1 - Plan d'action du REFRAM 2010-2011	32
2- Le tableau récapitulatif de la mise en œuvre du plan d'action 2010-2011	36

Mot du Président



La présentation du rapport sur l'activité du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM) au titre du biennium 2010-2011 est d'abord un exercice qui satisfait à l'obligation faite par le Règlement intérieur¹, mais aussi par la Feuille de route, à la Présidence en exercice d'établir un bilan sur la mise en œuvre du plan d'action du Réseau et de le présenter devant la Conférence des Présidents.

Mais au-delà de son aspect formel et institutionnel, le présent document a une vocation d'information et de communication valorisant et expliquant les actions de formation, de soutien, de transfert d'expertise et de coopération entreprises sur cette période par l'ensemble des membres du Réseau, sous l'impulsion de son Comité d'Orientation (Présidence, Vice-présidence et Secrétariat permanent), en partenariat actif et soutien engagé de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Le renforcement du caractère opérationnel de notre Réseau passe aussi par la présentation et l'évaluation des résultats des actions mises en œuvre au profit de ses membres.

Une autre finalité de cet exercice consiste dans la constitution et l'entretien de la mémoire institutionnelle de notre Réseau par l'actualisation du bilan de ses nouvelles réalisations, dans la continuité des Conférences de Ouagadougou et de Dakar.. Cette mémoire institutionnelle est l'œuvre de tous les membres du Réseau et de ce fait leur appartient à tous. Elle est le bilan de contributions multiples et diverses des membres et partenaires du Réseau, mises en commun dans le présent document, à l'instar de tous les documents édités depuis 2007. La mémoire institutionnelle nous permet de mesurer le chemin parcouru, de rendre l'action du REFRAM encore plus efficace en identifiant de nouveaux besoins qui seront pris en charge par les plans d'action suivants. Sur le plan stratégique, l'alimentation et l'entretien de la mémoire institutionnelle permet au Réseau de se donner de nouvelles orientations et de se doter de nouvelles perspectives.

Doté d'une mémoire qui commence à prendre de l'ampleur et de la consistance, notre Réseau, fruit d'un processus initié dans la foulée de la Déclaration de Bamako, n'aurait pu passer du stade de la simple idée de l'Union Francophone des Instances de régulation et de la Communication (UFRIC) à celui d'une réalité palpable, sans la détermination de ceux qui ont et continuent de croire en ce projet commun.

¹ L'article 16, alinéa 5, du Règlement intérieur du REFRAM précise qu' « A la fin de son mandat, [le Président en exercice] en dresse le bilan en Conférence des Présidents ».

Créé en 2007 pour être un lieu d'échanges et de partenariat vivant et permanent, le REFRAM s'est fixé comme mission principale de permettre à ses membres de se perfectionner mutuellement par l'échange d'expériences et de connaissances dans les domaines de préoccupations communes tels que le pluralisme, la diversité culturelle et linguistique, la protection des mineurs et des personnes vulnérables ou la mise à niveau technologique.

Notre Réseau, construit autour de valeurs de solidarité, d'échange, de partage et de partenariat permanent entre les régulateurs francophones des médias, commence à trouver toute sa place aux côtés des autres organisations internationales spécialisées en la matière, devenant ainsi à son tour un pôle d'expertise, nous l'espérons, au service de notre volonté commune de contribution à la consolidation de l'Etat de droit et d'appui à la société francophone de l'information.

C'est dans ce cadre que la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), du Maroc, a eu le privilège d'assurer la présidence du REFRAM pour le biennium 2010-2011, une phase cruciale de la vie de notre Réseau, celle de son ancrage et de sa consolidation. Dans cette perspective, et en application de la Feuille de route 2010-2011, approuvée par la 1^{ère} Conférence des Présidents tenue à Marrakech en novembre 2009, le Comité d'Orientation du REFRAM avait adopté à Rabat, en mars 2010, le Plan d'action 2010-2011 traçant les axes prioritaires de travail du Réseau sous la présidence de la HACA marocaine.

L'exécution de ce plan a été possible grâce à la mobilisation des moyens humains et matériels de plusieurs membres et le soutien déterminé et déterminant de l'OIF, notre partenaire privilégié. Le présent bilan d'activité qui retrace avec précision toutes les réalisations engrangées est le fruit d'une agrégation d'efforts, de disponibilité, d'implication et d'énergie déployés au service du Réseau et de ses membres.

Nos vifs remerciements s'adressent donc tout naturellement à tout ceux qui, responsables, cadres et personnels techniques des instances de régulation, ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation des résultats ainsi modestement engrangés. Notre gratitude s'adresse tout particulièrement au CSA belge en sa qualité de Vice-président, au CSA français en tant que Secrétaire permanent et à l'OIF en tant que partenaire et membre observateur de notre Réseau. Ce fut un privilège et un plaisir de compter sur la disponibilité, l'engagement, l'intelligence et la compétence des membres de l'équipe homogène et efficace, si généreusement mobilisés par ces membres, autour de la présidence marocaine, pour donner un sens concret à notre projet commun : le REFRAM version 2010/2011.

*Ahmed Ghazali
Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA-Maroc)
Président en exercice du REFRAM*

Synthèse des activités du biennium 2010-2011

S'inscrivant dans le sillage du Plan d'action 2009-2010, adopté en novembre 2008 à Dakar et mis en œuvre avec efficacité par la présidence assurée par le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), du Burkina Faso, ce plan 2010-2011 met l'accent sur les quatre axes principaux, définis en fonction des orientations de la Feuille de route adoptée par la 1^{ère} Conférence des Présidents tenue à Marrakech en novembre 2009, que sont l'échange d'expériences et la formation professionnelle, la coopération internationale, la dynamisation de la communication institutionnelle et, enfin, la vie institutionnelle du Réseau.

Deux types d'activités ont été mis en œuvre : des projets multilatéraux et des coopérations bilatérales cadrant avec la Feuille de route et le plan d'action 2010-2011 du Réseau. La diversification des niveaux de projets initiés et d'actions entreprises s'est révélée être un procédé efficace et une politique pragmatique qui a permis la multiplication quantitative et qualitative des réalisations du Réseau.

En ce qui concerne le premier axe, portant sur l'échange d'expériences et la formation professionnelle tendant au renforcement des capacités opérationnelles des membres du Réseau, un Séminaire thématique a été organisé par la Présidence en exercice en partenariat avec l'OIF, à Fès en novembre 2010, dont le thème de gestion du pluralisme dans les médias audiovisuels répondait au souhait de la quasi-totalité des membres du Réseau.

En deuxième lieu, les actions de formation et de transfert d'expertise ont été multiples et d'un très haut niveau de compétence et de technicité. L'assistance technique et juridique du Réseau a profité à plusieurs membres et a répondu, de manière réactive et efficace, à des besoins ponctuels et parfois urgents d'appui et de soutien, qu'il s'agisse de la mise en place de dispositifs de monitoring des programmes ou de l'élaboration de cadres et d'instruments juridiques de régulation de l'audiovisuel.

En réponse aux besoins exprimés par des instances membres, et tout en favorisant l'approche bilatérale et le traitement au cas par cas, pour un meilleur renforcement des capacités de régulation des instances bénéficiaires, deux missions de soutien et de transfert d'expertise ont été menées, avec l'appui financier de l'OIF, au profit de l'ONC du Niger et le HCC du Tchad. D'autres missions de transfert d'expertise sont encore en cours de préparation, leur réalisation devant s'étaler sur le biennium prochain sous la présidence du CSA belge, afin de répondre, dans la mesure du possible, à toutes les demandes exprimées en la matière. Une mission d'assistance et d'expertise juridiques au profit de la HAPA de Mauritanie a permis de contribuer au succès du processus de conception des cahiers de charges des opérateurs audiovisuels et des procédures standards de lancement d'appels à candidatures, d'octroi de licences et de conventionnements des services bénéficiaires.

L'exercice 2010-2011 a enregistré 11 activités et missions de formation professionnelle et d'échanges d'expériences au profit de 6 instances membres. Il a enregistré également la tenue de 13 rencontres bilatérales et échanges de visite entre les membres du REFRAM, qui ont permis un partage d'expériences et un échange de bonnes pratiques, conformément à la vocation du Réseau et à l'un des principaux objectifs de la Feuille de route 2010-2011.

Dans le cadre du deuxième axe portant sur la communication institutionnelle du Réseau, et compte tenu du caractère fondamental que revêt la communication et l'échange d'information pour la vie de toute organisation, l'accent a été mis durant ce biennium sur le principal support de communication institutionnelle du REFRAM, à savoir son site web. Lancé en tout début du biennium, le site web institutionnel du Réseau a été constamment alimenté et régulièrement mis à jour en contenu pertinent sous forme d'actualités et de compte rendu des activités du Réseau et de ses différents membres, avec l'objectif de rendre les échanges entre eux plus fluides et plus riches, de donner une visibilité sur la toile à leurs actions communes et, au delà de cette visibilité, une meilleure image du Réseau dans son environnement régional et international.

Dans le cadre du 3ème axe du plan d'action, se rapportant à la coopération internationale, et avec une visée d'ouverture sur le monde francophone et non francophone, à travers l'initiation d'actions de coopération en vue de consolider sa place aux côtés des autres plates-formes de régulateurs et autres organismes internationaux tout en faisant la promotion d'un modèle francophone de régulation des médias, le Réseau s'est fait représenté, par la Présidence, la Vice-présidence et le Secrétariat permanent et a pris part à différentes manifestations nationales et internationales relatives à la régulation des médias, où des présentations ont été faites pour faire connaître le REFRAM, particulièrement auprès d'autres plate-formes et Réseaux similaires et d'instances francophones non membres.

Enfin, et en ce qui concerne la vie institutionnelle du Réseau, qui représente le dernier axe, le REFRAM a maintenu une vie interne dynamique, réactive et riche en échange institutionnel et professionnel. La fréquence des réunions du Comité d'orientation, au nombre de 4 réunions, et l'échange de correspondances entre les membres dénotent de l'existence d'une grande proximité et du maintien d'une communication ouverte et réactive.

Ainsi l'action du Réseau durant le biennium 2010-2011 fédérait les moyens matériels ainsi que l'expertise humaine et technique de plusieurs membres, à commencer par les membres du Comité d'orientation, et les mettait au service des autres instances, avec le soutien et le partenariat actif de l'OIF. De sorte que le présent bilan d'activité de la présidence marocaine du REFRAM, qui retrace avec précision toutes les réalisations engrangées, n'est rien d'autre qu'une œuvre commune, une agrégation d'efforts, de disponibilité, d'implication et d'énergie déployés au service du Réseau et de ses membres.

Le Biennium 2010-2011 en chiffres

- 1 Séminaire thématique ;
- 2 Missions d'assistance et de soutien technique ;
- 1 Mission d'assistance et de transfert d'expertise juridiques ;
- 11 Actions de formation professionnelle et d'échange d'expérience ;
- 13 Rencontres bilatérales et visites échangées entre les membres ;
- 1 Mise en ligne du site web institutionnel du Réseau ;
- 2 Mises en ligne de mini-sites (dédiés respectivement aux actes de la 1^{ère} Conférence des présidents - Marrakech, novembre 2009, et aux travaux du séminaire thématique sur la gestion du pluralisme - Fès, novembre 2010) ;
- 5 Participations du Réseau à des manifestations internationales ;
- 4 Réunions du Comité d'Orientation du Réseau ;
- 4 Nouvelles adhésions en cours de formalisation.

1. Références de l'activité du REFRAM en 2010-2011

En plus de ses textes de référence, les conclusions et recommandations de la 1^{ère} Conférence des Présidents de Marrakech de novembre 2009, notamment celle ayant trait à l'échange d'expérience visant le renforcement des capacités de régulation des instances francophones, les activités déployées par le REFRAM sous la présidence de la HACA du Maroc sur la période 2010-2011 trouvent aussi référence dans deux documents principaux : la Feuille de route 2010-2011 du REFRAM et le Plan d'action de la Présidence marocaine du Réseau.

1.1. Feuille de route 2010-2011

La Feuille de route sur l'action du Réseau en 2010-2011 a été présentée, discutée et adoptée par la 1^{ère} Conférence des Présidents tenue à Marrakech en novembre 2009.

Ce document revient sur la vocation et les orientations du Réseau sur la période 2010-2011 et leur établit des modalités d'action.

La Feuille de route fixe quatre axes prioritaires autour desquels s'articule le plan d'action 2010-2011 :

- **Assistance aux instances membres en matière de pluralisme politique**, que ce soit en période électorale ou hors période électorale ; la Feuille de route indique en effet qu' « une réflexion visant à définir un cadre permanent de soutien aux membres en période électorale sera menée lors du biennium 2010-2011. Des actions ponctuelles en faveur d'autorités membres en faisant la demande pourront être conduites. Ces actions pourront être multilatérales ou bilatérales. »
- **Assistance des membres en matière de suivi de programmes**, ce qui constitue le cœur de leur mission de régulation ; la Feuille de route indique que « des actions de formation et de soutien à l'équipement en matériel de suivi de programmes seront conduites auprès de membres en faisant la demande ».
- **Soutien aux membres pour leur permettre de gérer la révolution numérique en cours** ; la Feuille de route indique que « des actions seront menées destinées à la préservation d'un modèle de régulation francophone face à la révolution du numérique ».
- **Promotion de la diversité culturelle et linguistique**. La Feuille de route indique que « des actions seront menées visant à déterminer un cadre commun permettant de promouvoir la production et la circulation des œuvres francophones ».

Pour une adéquation optimale entre les besoins des membres et les actions qui leurs seraient proposées, la Feuille de route avait prévu la réalisation d'un recensement des besoins des membres en matière de formation, de transfert d'expertise et d'équipements. Un questionnaire élaboré par la vice-présidence du REFRAM, en collaboration avec son Secrétariat permanent, destiné à faciliter ce recensement, a en effet été envoyé à toutes les instances membres entre janvier et février 2010.

Après dépouillement et analyse des réponses des membres au questionnaire, quatre thèmes d'actions ont été identifiés comme étant prioritaires, à savoir : le pluralisme politique, le monitoring, le numérique et la diversité culturelle. Ce sont les mêmes thèmes définis lors de la Conférence des Présidents de Marrakech.

Ainsi nourrie et précisée, la Feuille de route a été déclinée en plan d'action par la présidence en exercice.

1.2. Plan d'action de la Présidence marocaine du REFRAM (2010-2011)

Dans la continuité du plan d'action 2009-2010 adopté à Dakar et en se référant à la Feuille de route du REFRAM 2010-2011, tout en tenant compte des recommandations et décisions de la 1^{ère} Conférence des Présidents de Marrakech, la Présidence du Réseau, assurée désormais par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), a élaboré un plan d'action pour le Réseau au titre de l'exercice 2010-2011. Ce plan d'action a été discuté et adopté par le Comité d'Orientation du REFRAM, composé de la Présidence, la Vice-présidence et le Secrétariat permanent du Réseau, réuni au siège de la HACA, à Rabat (Maroc), les 18 et 19 mars 2010.

Le plan d'action du REFRAM pour le biennium 2010-2011 s'est articulé autour de quatre axes :

1^{er} Axe : Échanges et formation professionnelle

L'objectif de cet axe prioritaire est l'encouragement de la connaissance mutuelle des instances membres du REFRAM et le renforcement des conditions d'exercice de leurs missions, notamment par des échanges de meilleures pratiques. Il vise aussi à satisfaire au mieux les besoins en formation professionnelle tels que dégagés du recensement réalisé, en menant des actions ciblées. Au service de ces objectifs, trois actions principales seront mises en œuvre : l'organisation de séminaires thématiques, le transfert de compétences et d'expertise, qu'elles soient technique ou juridique, au profit des membres qui en font la demande et la formation professionnelle.

S'agissant de cette dernière action, la Présidence en exercice a proposé de programmer, en collaboration avec la Vice-présidence, le Secrétariat permanent et l'Organisation Internationale de la Francophonie

(OIF), partenaire et membre observateur du REFRAM, des actions de formation, à la lumière des résultats du recensement des besoins en équipements et formation mené par le Réseau, ainsi que des offres de financement exprimées par les partenaires existants et potentiels.

En outre, la Présidence en exercice propose d'initier et de pérenniser sa contribution à la formation des personnels des instances membres et d'en faire l'un des axes structurants de sa mission, appelé à perdurer au-delà du plan d'action de la Présidence actuelle, et ce conformément aux dispositions des statuts du REFRAM.

2^{ème} Axe : Communication institutionnelle

Les objectifs visés par les actions relatives à la communication institutionnelle du REFRAM demeurent la visibilité du Réseau et son ouverture sur son environnement par le renforcement de sa communication externe via son site Web et l'entretien d'une communication transversale, intra et extra-Réseau.

3^{ème} Axe : Coopération internationale

Cet axe vise d'une part à faire connaître le Réseau dans son environnement et à favoriser son rayonnement au niveau international et, d'autre part, à identifier d'éventuels nouveaux partenariats avec les réseaux similaires ou tout organisme œuvrant dans le domaine de la régulation des médias et notamment audiovisuels, soit sous forme de prise de contact avec des instances de régulation non membre, ou de visites de travail des membres du Comité d'orientation auprès de pays d'instances membres. La Présidence du Réseau s'est engagée à garantir une représentation ponctuelle du REFRAM aux différentes activités des Réseaux homologues et des autres organismes intervenant dans le domaine de la communication et des médias (RIRM, EPRA, COPEAM, Conseil de l'Europe...), à des fins de promotion du Réseau, de ses missions et d'identification d'éventuels nouveaux partenariats.

4^{ème} Axe : Vie institutionnelle du Réseau

Il s'agit de consolider le Réseau et le doter d'outils à même de lui permettre d'accomplir au mieux ses missions et de réaliser ses objectifs.

Il est question de développer des positions communes sur les questions relevant de la diversité culturelle et linguistique et de la protection du jeune public : élaboration de documents de référence, sous forme de déclaration, charte ou guide thématique, à soumettre pour adoption lors de la prochaine Conférence des Présidents.

2. Mise en œuvre du plan d'action 2010-2011 du REFRAM

Sous l'impulsion de son Comité d'Orientation et l'implication de ses trois membres, la Présidence, la Vice-présidence et le Secrétariat permanent, le Réseau a mis en place des règles souples de travail et de coordination, basées sur des démarches concrètes et opérationnelles visant avant tout l'efficacité et l'efficience

2.1. Réalisations en matière d'échange d'expériences et de formation professionnelle

Ainsi, et comme le prévoyait la Feuille de route et préalablement à la mise en œuvre du plan d'action du Réseau, le Comité d'Orientation a réalisé une étude par questionnaire visant le recensement des besoins des instances membres en formation, transfert d'expertise technique et équipement en matériel.

Les besoins et les souhaits exprimés par les instances avaient identifié le pluralisme politique et le dispositif de monitoring des programmes audiovisuels comme étant deux besoins prioritaires.

Aussi la Présidence du Réseau, en concertation avec les membres du Comité d'Orientation, a choisi la gestion du pluralisme dans les médias audiovisuels en temps normal et en période électorale comme thématique du séminaire de formation et d'échange de bonnes pratiques figurant dans son plan d'action 2010-2011.

2.1.1. Organisation d'un séminaire thématique

En application de la Feuille de route 2010-2011 ayant retenu le thème du « Pluralisme » comme étant une préoccupation prioritaire et centrale, commune à toutes les instances francophones de régulation de l'audiovisuel, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA),



assurant la présidence du Réseau, a organisé à Fès, les 29 et 30 novembre 2010, en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), un séminaire thématique sur « la gestion du pluralisme politique dans les médias audiovisuels en temps normal et en période électorale ».

La tenue de ce séminaire s'inscrit dans le cadre de la démarche structurante ayant pour objectif le renforcement des capacités normatives, techniques et opérationnelles en matière de gestion du pluralisme politique dans les médias audiovisuels en temps normal et en période électorale. Aussi, le thème choisit a tenu compte du calendrier des élections dans les pays des institutions membres tout en s'inscrivant

dans le cadre des objectifs de la Francophonie. L'importance de la régulation audiovisuelle en période électorale dans une société démocratique venait notamment d'être soulignée dans la résolution dite de Bamako+10 adoptée lors du XIIIe Sommet de la Francophonie de Montreux d'octobre 2010.

Cette manifestation, qui a connu la participation de plus de 60 représentants d'instances de régulation de l'audiovisuel, dont 15 Présidents, issus de 25 pays francophones d'Europe, d'Amérique, d'Afrique et du monde arabe ainsi que des représentants de médias audiovisuels de pays francophones, a eu pour objectif principale de mener une réflexion commune sur les différents modèles de gestion du pluralisme politique dans les médias audiovisuels en vigueur dans l'espace francophone, et d'en présenter les principaux dispositifs normatifs et de suivi ainsi que leurs modalités pratiques de mise en œuvre.

Ainsi, la rencontre a été organisée en deux sessions principales, à savoir, « La gestion et le suivi du pluralisme politique dans les médias audiovisuels en temps normal » et « La gestion du pluralisme politique en période électorale », subdivisée chacune à trois séances de travail, déclinées comme suit : 1) les dispositifs normatifs du pluralisme, 2) les dispositifs techniques et de monitoring du pluralisme, 3) les modalités pratiques de gestion du pluralisme par les opérateurs audiovisuels.

C'est ainsi que la première séance de travail de chacune des deux sessions proposait la revue des référentiels qui inspirent les différentes législations, ainsi que leurs contenus et leurs prolongements réglementaires ou jurisprudentiels.

La deuxième séance se proposait de passer en revue les différents modèles informatiques, technologiques et de monitoring utilisés par les instances de régulation pour s'assurer du respect des règles et dispositions légales encadrant le pluralisme en période normale ou en période électorale.

Alors que la troisième séance a été consacrée aux médias audiovisuels. Elle a permis de recueillir leurs avis sur la portée opérationnelle des dispositifs juridiques, techniques et de monitoring mis en œuvre par les instances francophones de régulation. Ils ont pu mettre en avant les difficultés de gestion au quotidien de leurs cahiers de charges respectifs et les modalités de mise en œuvre.

Aussi, ce séminaire permis a également un échange et un partage des expériences et des pratiques en matière de pluralisme dans les médias audiovisuels en période électorale, entre les institutions ayant organisé des élections en 2010 et celles étant amenées à le faire en 2011.

Des séances de présentation du système de monitoring développé par la HACA « HACA pluralisme », ont été organisées en marge du séminaire, au profit des participants intéressés par l'expérience marocaine.

2.1.2. Transfert de compétences et d'expertise

En application des orientations de la Feuille de route et du plan d'action 2010-2011, deux formes de transfert de compétence et d'expertise ont été programmées, dont l'objet a pris en compte les besoins exprimés par les instances membres ayant répondu au questionnaire élaboré par le CSA belge assurant la vice-présidence, et aux demandes transmises par les différentes instances intéressées, tout en favorisant l'approche bilatérale et le traitement au cas par cas, pour un meilleur renforcement des capacités de régulation des instances bénéficiaires:

- assistance et soutien technique ;
- assistance juridique.

2.1.2.1. Assistance et soutien technique : système de monitoring et suivi des programmes

Outre les besoins exprimés par certaines instances de régulation lors de la 1^{ère} Conférence des Présidents du REFRAM tenue à Marrakech en 2009, le recensement des besoins, réalisé par la Vice-présidence et le Secrétariat permanent, a fait état du besoin urgent de certaines instances de régulation, notamment africaines et plus particulièrement celles en passe de préparer des élections, de se doter d'un système de monitoring de suivi du pluralisme.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2010-2011 du REFRAM, et répondant favorablement aux demandes des instances de régulation intéressés par l'expertise de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle marocaine en la matière, et avec l'appui financier de l'OIF, partenaire du REFRAM, deux missions de soutien et de transfert d'expertise ont été menées par les experts de la HACA au profit de l'ONC du Niger et du HCC du Tchad. D'autres missions de transfert d'expertise sont encore en cours de préparation, (exemple : le CNRA du Sénégal), leur réalisation devant s'étaler sur le biennium prochain sous la présidence du CSA belge, afin de répondre, dans la mesure du possible, à toutes les demandes exprimées en la matière.

- ***Mission de soutien et de transfert d'expertise au profit de l'ONC du Niger***

Répondant favorablement à la demande de l'Observatoire National de la Communication –ONC du Niger, instance nouvellement créée en février 2010 pendant la période de transition en lieu et place du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), et avec l'appui financier de l'OIF, une équipe d'experts de la HACA du Maroc, s'est rendue à Niamey, du 6 au 9 octobre 2010, en mission de soutien et de transfert d'expertise au profit de l'ONC.



Cette équipe a procédé au recensement des besoins de l'ONC en matériels et en solutions logicielles pour le suivi et l'exploitation de contenus audiovisuels en vue de formuler les recommandations d'amélioration du dispositif actuellement en exploitation par le régulateur nigérian.

Le « Dispositif technique de suivi des programmes radio et télévision HMS » ainsi que les principales fonctionnalités du logiciel « HMS Pluralisme » développé par la HACA a fait l'objet d'une présentation par les experts de la HACA devant le Conseil, qui a exprimé son grand intérêt pour la solution logicielle « HMS Acquisition » ainsi que par le système de suivi en période à la fois électorale et hors électorale, dans l'optique de rendre plus performant le système de monitoring dont dispose actuellement l'ONC.

La mise en place du nouveau système de monitoring proposé par les expert de la HACA, sur la base de l'étude technique réalisée, au sein de l'ONC actuellement à la recherche de sources du financement requis, constituera une expérience pilote et fera de l'ONC, à l'instar du HCC tchadien, une instance de régulation de l'audiovisuel pionnière, dans ce domaine, dans toute l'Afrique de l'Ouest.

- **Missions de soutien et de transfert d'expertise au profit du HCC du Tchad**

A la demande du Haut Conseil de la Communication (HCC) du Tchad, une équipe d'experts de la HACA du Maroc, a effectué en octobre 2010, avec l'appui financier de l'OIF, une mission de soutien et de transfert d'expertise au profit du HCC du Tchad.



Cette première mission s'est attachée à définir et recenser les besoins du HCC en matériels, en applications informatiques et en connectivité Internet nécessaires au déploiement des plate-formes techniques d'acquisition, d'enregistrement et d'exploitation des programmes radiophoniques et télévisuels au Tchad. L'équipe HACA/REFRAM a en effet procédé à l'identification des besoins en matériels et en solutions logicielles pour le suivi et l'exploitation de contenus audiovisuels. Ce diagnostic technique complet des installations de monitoring a donné lieu à l'élaboration par les experts HACA/REFRAM d'une solution intégrée de mise en place de dispositif technique d'acquisition de programmes et l'utilisation de solutions logicielles cédées par la HACA et relatives à la gestion du pluralisme politique dans les médias audiovisuels.

Une deuxième mission des experts de la HACA, avec l'appui financier de l'OIF, a procédé en mai 2011 à la réalisation de ce projet en mettant en place, avec financement de l'Union européenne et accompagnement de l'OIF, une structure opérationnelle de monitoring des programmes avec une salle technique et en assurant la formation du personnel du HCC sur les procédures et les règles d'utilisation de l'ensemble du dispositif.

2.1.2.2. Assistance et expertise juridiques

La HACA du Maroc a répondu favorablement à une demande de mise à disposition d'expert, émanant de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA), de Mauritanie, en missionnant l'un de ses cadres disposant des compétences appropriées.

Cette mission, d'une durée d'environ un mois (17 avril 2011 et a pris fin le lundi 16 mai 2011), a permis de contribuer au succès du processus de conception des cahiers de charges des opérateurs audiovisuels et des procédures standards pour leur conventionnement, conformément aux dispositions de la loi du 26 Juillet 2010 consacrant la libéralisation du champ audiovisuel mauritanien.



Réalisée avec l'appui de l'OIF, cette action a également aidé la HAPA à surpasser le scepticisme ambiant quant à la portée du processus de libéralisation en cours. Grâce au volontarisme des pouvoirs publics et de la HAPA, la spécificité institutionnelle établie par la loi de juillet 2010 précitée, qui prévoit trois acteurs (la HAPA qui instruit les demandes et établit les cahiers de charges, le Ministère de la Communication qui approuve ces derniers et octroie les licences et enfin l'Autorité de Régulation –ARE- qui attribue les fréquences), a pu être modélisée de manière optimale lors de cette mission d'assistance, de façon à garantir davantage l'indépendance du régulateur.

2.1.3. Formation professionnelle et échange d'expériences

Dans le cadre du plan d'action du REFRAM 2010-2011, la Présidence en exercice a proposé de programmer, en collaboration avec la Vice-présidence, le Secrétariat permanent et l'OIF, des actions de formation, à la lumière des résultats du recensement des besoins en équipements et formation mené par le Réseau, tout en favorisant les actions bilatérales comme modalité souple et efficace de mise en œuvre.

En outre, la Présidence a proposé d'initier et de pérenniser sa contribution à la formation des personnels des instances membres et d'en faire l'un des axes de sa mission, appelée à perdurer au-delà du plan d'action de la Présidence actuelle, et ce conformément aux dispositions des statuts du REFRAM².

Ainsi le biennium 2010-2011 a enregistré une multitude d'activités de formation professionnelle et d'échanges d'expériences au profit des instances de régulation membres.

2 - L'article 6, alinéa 2, du Règlement intérieur du REFRAM stipule que « Les Présidents en exercice du REFRAM deviennent Présidents d'honneur à la fin de leur mandat sauf décision contraire de la Conférence des Présidents. »

- **Participation de membres du REFRAM (Burkinabés, Français et Sénégalais) au séminaire organisé par la HAAC du Togo en partenariat avec l'OIF sur le thème du pluralisme en période électorale (du 9 au 11 février 2010)**

Des membres du REFRAM ont participé du 9 au 11 février 2010 à un séminaire sur le thème du traitement de l'actualité en période électorale, organisé par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo en partenariat avec l'OIF.

Ont participé à cette manifestation initiée par la présidence de la HAAC du Togo, Madame la Présidente et un membre du Conseil National de la Régulation Audiovisuelle (CNRA) du Sénégal, Monsieur le Vice-président du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso, ainsi qu'un expert du CSA français.

Les intervenants du Burkina Faso, de France et du Sénégal ont pu à cette occasion partager leur expérience en matière de régulation des médias en période électorale avec leurs homologues togolais, comme avec l'ensemble des représentants des médias du Togo présents à ces journées.

- **Appui au profit de la HAAC du Togo dans le cadre de la tenue des élections présidentielles (du 9 au 11 février 2010)**

A l'occasion de la tenue des élections présidentielles de mars 2010 au Togo, un programme d'appui au profit de la HAAC a été initié par l'OIF afin de favoriser la transparence des élections, l'égalité des candidats en termes d'accès et de temps de parole et la contenance de débordements médiatiques contraires aux principes déontologiques. Ce programme a enregistré :

- la tenue de trois sessions d'explication et d'appropriation des textes réglementaires relatifs au processus électoral (recommandations, décisions, arrêtés) à Lomé, du 9 au 11 février, afin de renforcer les compétences professionnelles des personnels des médias publics et privés togolais sur le plan éthique et déontologique. Les 3 sessions ont regroupé respectivement 44 responsables et journalistes des médias publics, 124 directeurs et journalistes des radios et télévisions privées et 49 directeurs de publication et journalistes de la presse écrite privée.
- des actions relatives au suivi et au monitoring des médias en période électorale, à Lomé et dans les provinces avec le recrutement de 45 correspondants locaux occasionnels pendant 15 jours.

- **Mission du CSA français auprès du CNRA du Sénégal sur « La signalétique des programmes » (du 13 au 16 avril 2010)**

Dans le cadre des réflexions du Conseil National de la Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) sénégalais sur la mise en place d'une signalétique des programmes en matière de protection de l'enfance et de

l'adolescence, un représentant du CSA s'est rendu au Sénégal du 13 au 16 avril 2010. À caractère exploratoire, cette mission avait pour priorité d'informer en profondeur le CNRA sur le système de signalétique français et de contribuer à la définition d'une méthodologie et d'une stratégie de mise en place compatible avec le paysage institutionnel, juridique et audiovisuel sénégalais.

- **Organisation d'un séminaire de formation et d'échange au profit des membres du HCC du Tchad en matière de pluralisme en période électorale (du 30 septembre au 1er octobre 2010)**

Afin de permettre au Haut Conseil de la Communication (HCC) d'exercer son mandat à l'occasion des échéances électorales avec indépendance, neutralité, transparence et professionnalisme, l'OIF a organisé, du 30 septembre au 1er octobre 2010 au siège du HCC à N'djamena et en partenariat avec le REFRAM, un séminaire de formation et d'échange en matière de pluralisme en période électorale, à l'attention des neuf membres du régulateur tchadien, de ses analystes et de ses cinq correspondants régionaux. Ce séminaire a été ouvert par l'Envoyé spécial du Secrétaire général de la Francophonie au Tchad, Mohamed Hacem Ould Lebatt et par le Président du HCC, Moustapha Ali Alifeï.

Cet événement s'est tenu dans le prolongement de celui sur l'appropriation des textes électoraux et le contentieux électoral organisé dans la capitale tchadienne les 28 et 29 septembre 2010 par la Francophonie, et qui rassemblait les institutions de la République du Tchad impliquées dans l'organisation des élections, dont le HCC.

Les échanges sur les expériences et les bonnes pratiques dans l'espace francophone en matière de régulation et de pluralisme, notamment en période électorale, ont contribué à renforcer les capacités des membres du HCC et à favoriser une meilleure appropriation des textes.

- **Mission de la HACA du Maroc auprès de l'ONC du Niger sur « Le monitoring des médias audiovisuels en période électorale » (du 7 au 9 octobre 2010)**

Avec le concours financier de l'OIF, une délégation de la HACA du Maroc, composée de deux experts, s'est rendue à Niamey, du 6 au 9 octobre. Cette mission portait sur l'animation d'un atelier de formation au profit des directeurs centraux et des chefs de service de l'Observatoire National de la Communication (ONC) du Niger, sur le monitoring des médias en période électorale.



Cet atelier de formation s'est décliné en trois séances, la première a eu comme thème « Le processus de mise en place d'un système de suivi du pluralisme en période électorale », la deuxième fut consacrée au

« Dispositif technique de suivi des programmes radio et télévision HMS », quant à la troisième, elle a été consacrée à la présentation des principales fonctionnalités du logiciel « HMS Pluralisme » et de l'édition des résultats du suivi aussi bien en période électorale qu'en période normale.

Cet atelier de formation a permis aux responsables de l'ONC, instance nouvellement créée pendant la période de transition démocratique que connaissait le Niger à cette date, de renforcer leurs compétences en matière de monitoring des programmes audiovisuels à l'occasion des élections, en prévision de la mise en place par le régulateur nigérien d'un système de monitoring plus performant à exploiter lors des échéances électorales à venir.

- ***Mission du CSA français auprès du CNC de Guinée sur « Le pluralisme en matière électorale » (du 13 au 17 octobre 2010)***

A l'invitation de Président du Conseil National de la Communication (CNC) de Guinée, une mission du CSA français s'est rendue en République de Guinée du 13 au 17 octobre 2010. L'objet principal de cette mission était de contribuer à la formation du personnel du CNC de Guinée à l'approche du second tour de l'élection présidentielle. Une session de formation méthodologique de deux jours était ainsi organisée par le CNC à l'intention d'une vingtaine de ses agents en charge du monitoring des programmes en période électorale.



En marge de cette session de formation, la mission du CSA est intervenue à la Maison de la presse sur le thème du « Pluralisme politique et régulation audiovisuelle : l'expérience française ». La Maison de la presse est soutenue par le ministère des Affaires étrangères et européennes et par l'Ambassade des États-Unis en Guinée et a pour vocation de promouvoir la démocratie et les droits de l'Homme, en particulier la liberté de la presse.

- ***Mission de la HACA du Maroc auprès du HCC du Tchad sur « Le monitoring des médias audiovisuels en période électorale » (du 25 au 28 Octobre 2010)***

Avec l'appui de l'OIF, une délégation de la HACA du Maroc, conduite par un Membre du Conseil Supérieur la Communication Audiovisuelle, s'est rendue du 25 au 28 octobre 2010 à N'Djamena. Cette délégation a animé durant trois jours un atelier de formation sur l'appui à la mise en œuvre et à la gestion du monitoring des médias audiovisuels en période électorale.



La première session a porté sur «La gestion du pluralisme dans les médias audiovisuels en période électorale : Éléments pour un système de suivi au Tchad». Cette intervention a consisté en une présentation générale du pluralisme et du rôle des médias dans l'établissement de conditions propices à l'expression démocratique, au bon fonctionnement des institutions publiques et à l'accès équitable des formations politiques aux médias audiovisuels.

La deuxième présentation a été consacré à la présentation du système du monitoring «HMS Pluralisme» utilisé à la HACA. Cette présentation avait comme objectif de présenter sous forme de démonstration pratique, les différentes fonctionnalités du système HMS Pluralisme.

Cet atelier a enregistré la participation du Président, de tous les membres et des analystes du HCC. Y ont également pris part des responsables de l'Office national de radiodiffusion et télévision du Tchad (ORNTV), impliqués dans la couverture médiatique des élections, ainsi que des représentants de l'Observatoire de la déontologie et de l'éthique des médias (organe d'autorégulation).

- ***Mission du CSA belge auprès de la HAM de la RDC sur le thème de « La régulation » (du 25 au 29 octobre 2010)***

Afin de renforcer la compréhension de la régulation audiovisuelle comme outil de politique publique d'un nouveau type permettant de contribuer à la consolidation de l'État de droit (promotion des droits de l'homme, renforcement de la démocratie, gouvernance, diversité et pluralisme des médias, défense de la liberté d'informer et d'être informé, équilibre entre libertés et acteurs rivaux...), et grâce à l'appui financier de l'OIF, une délégation du CSA de Belgique composée de MM. Marc Janssen, son Président, et Jean-François Furnémont, son Directeur général, s'est rendue du 25 au 29 octobre à Kinshasa, en République Démocratique du Congo (RDC), pour une mission auprès de l'ensemble des membres et des services de la Haute Autorité des Médias (HAM), actuellement le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC)³.

Les échanges ont porté essentiellement sur le rôle de la régulation comme nouveau mode de gouvernance et sur les relations entre le régulateur d'une part et les pouvoirs publics, les radiodiffuseurs et les publics d'autre part.

- ***Mission de la HACA du Maroc auprès de la HAM de la RDC sur les thèmes de la TNT et la refonte des cahiers de charges (du 13 au 19 décembre 2010)***

Le Directeur du Département des Études Juridiques de la HACA du Maroc a pris part, du 13 au 19 décembre 2010, à Kinshasa, à l'atelier organisé par la Haute Autorité des Médias (HAM) traitant de la refonte et de la validation des cahiers des charges applicables aux médias audiovisuels en République Démocratique du Congo (RDC). Il a présenté à l'issue de cet atelier un ensemble de propositions et de

³ Dénommée depuis janvier 2011, dans le cadre du processus de transition démocratique que connaît la RDC.

recommandations, pour la rédaction des nouveaux cahiers de charges, qui ont été retenues par les responsables de la HAM.

Concernant la TNT, et afin de renforcer les capacités de la HAM en la matière, compte tenu des préparations du basculement définitif vers la télévision numérique terrestre, le représentant de la HACA du Maroc a été sélectionné pour le compte des instances africaines de régulation de la communication afin d'exposer l'expérience marocaine en matière de TNT.

Les objectifs à atteindre étant de sensibiliser et tenir informés les directeurs techniques, les directeurs des programmes ainsi que les promoteurs des médias audiovisuels de l'obligation attendue de tous les pays de basculer de la télévision analogique vers la TNT à l'horizon 2015, de sensibiliser les groupes cibles sur les avantages et les contraintes professionnelles liés à cette nouvelle technologie, et ce afin d'amener les professionnels des médias ainsi que les promoteurs des médias audiovisuels à comprendre les avantages ainsi que les contraintes liés à la TNT et de se préparer professionnellement à ce basculement.

Ainsi la présentation de l'expérience marocaine a permis aux responsables de la HAM de prendre connaissance des avantages du basculement à la TNT tout en dimensionnant les problématiques inhérentes à ce basculement notamment juridiques et ensuite techniques, en cernant le rôle du régulateur dans ce processus. Ce qui devrait leur permettre, à terme, de proposer leur propre feuille de route, à la lumière de l'expérience marocaine, et de définir une stratégie nationale pour l'extinction de l'analogique et la transition vers le tout numérique.

- ***Organisation de sessions de formation au profit du Haut Conseil de la communication (HCC) du Tchad sur la couverture des élections (15 et 16 novembre 2010)***

Dans le cadre de l'accompagnement des institutions tchadiennes à l'occasion de l'organisation de consultations électorales, l'OIF a organisé, les 15 et 16 novembre 2010, à la demande du HCC du Tchad et en partenariat avec le REFRAM, des sessions de formation au bénéfice de 33 journalistes de presse écrite, radiophonique et télévisuelle. Ces sessions de formation, axées sur la couverture des élections, faisaient suite à l'appui multiforme apporté par l'OIF au HCC dans le domaine des élections au cours du dernier semestre de l'année 2010.

- ***Visite de travail et d'échanges de la délégation du CNRA au CSA Français sur le thème de la transition numérique (du 23 au 27 mai 2011)***

Une délégation du Conseil National de la Régulation de l'Audiovisuel du Sénégal (CNRA), composée de sa Présidente et d'un membre du Conseil, a passé une semaine de travail et d'échange en France sur le thème de la transition numérique du 23 au 27 mai 2011.

Au cours de cette semaine, organisée en coopération avec le CSA, la délégation du CNRA a partagé son activité entre des réunions de travail avec son homologue français et des rencontres avec TV5 Monde, RFI, et le groupement d'intérêt public France Télé numérique. La délégation a rencontré plusieurs responsables du CSA, où l'expérience de ce dernier en matière de transition numérique a été au centre des échanges entre les deux institutions.



La délégation du CNRA a également rencontré des responsables de TV5 Monde et ont été évoquées l'expérience de TV5 dans le domaine de la transition numérique et la situation de la chaîne au Sénégal. Aussi, un entretien avec un responsable du groupement d'intérêt public France Télé numérique, a permis de présenter les missions et activités de celui-ci et de traiter de la question de l'accompagnement de la transition numérique.

2.1.4. Rencontres bilatérales et échanges entre les membres

Ce biennium a connu la programmation de plusieurs rencontres bilatérales entre les régulateurs membres du REFRAM qui ont permis un partage d'expériences de régulation entre ces derniers. Les rencontres citées ci-dessous, loin d'être exhaustives, en sont le témoignage.

- **La Présidence en exercice (HACA du Maroc)**

En marge du Séminaire sur la gestion du pluralisme dans les médias audiovisuels, organisé par la HACA du Maroc en novembre 2010, les Présidents de l'ONC du Niger, du CNC de Guinée et du CSLC de la République du Congo ont effectué, le 4 décembre 2010, une visite de travail au siège de la HACA à Rabat. Au cours de cette journée, les trois Présidents ainsi que les responsables qui les accompagnaient,



ont visité tous les départements et services de la HACA. Sous forme de projection ou d'exposé, chaque directeur a présenté son département avec ses cadres et ses différentes unités, en mettant l'accent sur ses missions, les compétences de son personnel et les procédures internes de travail.

- **La Vice-présidence (CSA belge)**

- Visite du CCA de Moldavie du 8 au 10 septembre 2010

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel de la communauté française de Belgique (CSA) a reçu une délégation du Conseil de coordination de l'audiovisuel (CCA) de Moldavie du 8 au 10 septembre 2010.



La délégation moldave était composée du personnel de l'unité de monitoring du CCA. Cette mission avait pour objet de faire connaître les méthodes de contrôle du respect des obligations et de gestion des plaintes mises en œuvre par le CSA belge. Une attention particulière a été portée sur les questions du traitement de l'information en période électorale, de la déontologie journalistique, de la protection des mineurs et de celle des consommateurs. La délégation du CCA a en outre rencontré des représentants du radiodiffuseur public belge (RTBF) et du Conseil de déontologie journalistique (instance d'autorégulation de la profession en Belgique).

- Visite de la HAAC du Bénin, mai 2010

Une délégation de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin (HAAC) a passé une semaine de travail et d'échange d'expérience et d'expertise au CSA belge.



Furent abordés notamment les sujets suivants : le pluralisme politique sur les antennes du service public, la déontologie journalistique, l'éducation aux médias, les radios communautaires, le traitement des plaintes du public, les outils de communications, les relations avec le secteur académique.

• **Le Secrétariat permanent (CSA français)**

- Visite de la HAAC du Bénin, du 29 au 31 mars 2010

À l'invitation du Président du CSA, une délégation de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin (HAAC) composée de plusieurs responsable de cette institution, a effectué une visite de travail du 29 au 31 mars 2010 au siège du CSA.



Au cours de ces journées, les thèmes de la transition numérique, du pluralisme hors et en période électorale et de la protection de l'enfance ont été approfondis par la délégation de la HAAC et ses interlocuteurs du CSA.

- Visite du CNRA du Sénégal, du 4 au 7 mai 2010

À l'invitation du Président du CSA, une délégation du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel du Sénégal (CNRA) a passé une semaine de travail et d'échange au CSA, du 4 au 7 mai. Elle était conduite par la Présidente du CNRA et composée de trois membres de cette institution.



Au cours de cette semaine les thèmes de l'organisation et du fonctionnement

d'une autorité de régulation des médias, de la transition numérique et de la protection de l'enfance, ont été approfondis par la délégation et ses interlocuteurs du CSA. La visite de la délégation du CNRA à

Paris fait suite à la mission exploratoire d'un chargé de mission du CSA au Sénégal, du 13 au 16 avril 2010, visant à mettre en œuvre une coopération en matière de protection de l'enfance entre les deux institutions et à la mise en place d'une signalétique des programmes par le CNRA.

- Visite du HCC du Tchad, du 31 mai au 3 juin 2010

A l'invitation du Président du CSA, une délégation du HCC, conduite par son Président, a passé une semaine d'étude et d'échange au CSA. Au cours des journées correspondantes, les thèmes de la transition numérique, de la méthodologie de suivi des programmes et du pluralisme hors et en période électorale ont été au centre des entretiens entre la délégation du HCC et ses interlocuteurs du CSA.



- Visite du HCC de la République Centrafricaine le 13 septembre 2010

M. Gaston Gambor, Président de la commission « Relations internationales et coopérations » et membre de la commission « Déontologie et campagnes électorales » du Haut Conseil de la Communication (HCC) de la République centrafricaine (RCA), a été reçu par le CSA français le 13 septembre 2010. La question de la régulation en période électorale a été au centre des entretiens, l'élection présidentielle en RCA devait se tenir au début de l'année 2011.

- Visite du CNEAME du Mali le 8 septembre 2010

Une délégation du Comité National de l'Égal Accès aux Médias d'État du Mali (CNEAME), conduite par son Président, a été reçue par le CSA français le 8 septembre 2010.

La mission du CNEAME auprès du CSA s'inscrivait dans le cadre de la préparation du référendum constitutionnel au Mali, lequel devait se tenir au début de l'année 2011. Le CNEAME est chargé d'organiser une campagne référendaire équitale sur les antennes du service public de l'audiovisuel malien et a souhaité s'informer sur l'expérience de son homologue français en ce domaine. Les méthodes visant à assurer un pluralisme politique dans les médias en période référendaire ont ainsi été au centre des entretiens, notamment entre les deux présidents.

- Visite du CNC du Gabon le 25 novembre 2010

Le Président du Conseil National de la Communication (CNC) du Gabon et le Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) français, se sont entretenus au siège du CSA le 25 novembre 2010, en présence de l'Ambassadeur du Gabon en France. Au cours de cette réunion, un échange a eu lieu sur l'ensemble des thèmes de la régulation audiovisuelle, notamment le pluralisme en période électorale.



- Visite du CRTC du Canada le 25 novembre 2010

Un membre du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC), en visite au CSA français le 25 novembre 2010 s'est entretenu avec les responsables du régulateur français au sujet des télévisions nationales publiques, des télévisions locales, de la radiodiffusion numérique, de la production audiovisuelle et de la diversité.

- Visite du CNEAME du Mali le 27 juillet 2011

Le Président et un membre du Comité National de l'Égal Accès aux Médias d'État du Mali (CNEAME) ont rencontré le Président du CSA français le 27 juillet 2011.

La mission du CNEAME auprès du CSA s'inscrivait dans le cadre de la préparation des élections présidentielles au Mali, devant se tenir au début de l'année 2012. Le CNEAME est chargé d'organiser une campagne sur les antennes du service public de l'audiovisuel malien et a souhaité s'informer sur l'expérience de son homologue français en ce domaine.

2.2. Réalisations en matière de «communication institutionnelle»

Pour des instances de régulation des médias, la communication et l'échange d'information revêtent un caractère fondamental et s'avèrent être une exigence à même de rendre performant le Réseau en ce qu'il est une plate-forme, un aiguilleur d'actions et catalyseur d'activités transversales mettant en relation plusieurs intervenants.

Ayant à l'esprit cette vocation du Réseau et l'exigence de communication et l'échange d'information qui en découlent, la Conférence des Présidents en a fait un axe du plan d'action 2010-2011 du REFRAM.

2.2.1. Dynamisation de la communication institutionnelle du Réseau via son site web

Lors de la 1^{ère} Conférence des Présidents, tenue à Marrakech en novembre 2009, le REFRAM s'était donné d'emblée pour ambition de devenir un pôle majeur d'expertise et de professionnalisation de la régulation audiovisuelle à l'instar des autres organisations internationales œuvrant dans ce domaine.

Dès lors, il est apparu capital de mettre en place un instrument de communication institutionnelle érigeant la communication et l'échange transversal d'information en règles régissant et animant les rapports entre les membres du Réseau, permettant de fluidifier les échanges entre ces derniers et de donner une visibilité sur la toile à leurs actions communes.

C'est ainsi que le Site Web du Réseau (www.refram.org) a été mis en ligne officiellement en mars 2010.



Le Secrétariat permanent assurant l'administration du site web du REFRAM, après qu'un manuel d'utilisation du site web du REFRAM avait été distribué aux membres lors de la Conférence des Présidents de Marrakech, a invité les membres à rédiger la partie les concernant. C'est ce qu'ont fait les instances de Belgique, du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, de Centrafrique, de République Démocratique du Congo, de France, du Luxembourg, du Mali (CSC), du Maroc, du Sénégal, de Suisse et du Tchad.

L'actualité du Réseau a également été couverte depuis la mise en ligne du site au sein des rubriques « Actions du Réseau » et « Vie du Réseau ». Les différents documents du Réseau (textes fondateurs, discours et actes, rapports, conclusions de réunions) sont présents et disponibles sur le site.

Le site web a également été enrichi et renforcé par la mise en ligne de deux mini-sites élaborés par la HACA et dédiés respectivement aux actes de la 1^{ère} Conférence des Présidents (Marrakech, 2009) et aux travaux du séminaire sur le Pluralisme (Fès, 2010).

2.2.2. Élaboration et édition de rapports

Afin de mieux préserver la mémoire institutionnelle du Réseau et de ses activités phares, un site web dédié aux actes de la 1^{ère} Conférence des Présidents a été élaboré par la HACA du Maroc. Ce site, mis en ligne en avril 2010, accessible à travers le site web du REFRAM, reprend l'intégralité des actes et travaux de la Conférence de Marrakech, sous format audiovisuel (enregistrements vidéo), documentaire (version électronique des interventions et des documents de travail) et photo.



Un site web similaire dédié au Séminaire thématique sur le Pluralisme de Fès 2010, a également été élaboré par la Présidence marocaine, mis en ligne via le site web du REFRAM et le site web de la HACA en février 2011. Le rapport de synthèse dudit séminaire a été édité en partenariat avec l'OIF. Un livre des actes sera également édité et diffusé.



2.2.3. Autres contributions du Réseau

Au crédit de l'action du REFRAM en 2010, on relève sa contribution à l'élaboration du 4ème rapport sur l'état des pratiques de la démocratie et des droits de l'homme dans l'espace francophone. Cette contribution avait été décidée et validée lors de la réunion du Comité d'orientation du Réseau, tenue à Rabat, au siège de la HACA, en mars 2010.

La contribution du REFRAM soulignait en effet l'intérêt du rôle de la régulation audiovisuelle en période électorale. La Résolution sur la Déclaration de Bamako dix ans après, adoptée lors du dernier sommet de l'OIF à Montreux (23 et 24 octobre 2010), prend ainsi en compte explicitement celui-ci en portant l'engagement des chefs d'État et de Gouvernement ayant le français en partage de développer les capacités des organes chargés du contentieux électoral et de la régulation de la communication (la Déclaration de Bamako était muette sur ce point).

2.3. Bilan en matière de coopération internationale

Lors de sa 1^{ère} Conférence des Présidents, le REFRAM s'était donné pour orientation mais aussi pour ambition, l'ouverture sur le monde, francophone et non francophone, et l'initiation d'actions de coopération en vue de consolider sa place aux côtés des autres plates-formes de régulateurs et autres organismes internationaux spécialisées en la matière et de promouvoir le modèle francophone de régulation des médias.

2.3.1. Participation du Réseau à des manifestations internationales

Le Réseau s'est fait représenter par la Présidence, la Vice-présidence et le Secrétariat permanent et a pris part à plusieurs manifestations internationales relatives à la régulation des médias.

- ***17^{ème} Conférence de la COPEAM (Paris, 8-11 avril 2010)***

Le REFRAM a été représenté par son Président en exercice, Monsieur Ahmed Ghazali, à la 17^{ème} Conférence de la COPEAM (Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen) qui s'est déroulée à Paris autour du thème « Le pari audiovisuel de la Méditerranée ». Un pari qui s'exprime dans une série de projets concrets visant à structurer le paysage audiovisuel méditerranéen, dont notamment celui de la création d'une chaîne de télévision méditerranéenne et la création d'un portail Internet sur le patrimoine audiovisuel méditerranéen.

- ***Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la déclaration de Bamako (Paris, 18 et 19 mai 2010)***

A l'invitation de la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF, le REFRAM a participé aux journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, organisées à Paris les 18 et 19 mai 2010, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la Déclaration de Bamako.

Au cours de ces journées, les quatorze réseaux institutionnels de la Francophonie, dont le REFRAM, ont contribué au bilan de la mise œuvre des engagements souscrits dans la Déclaration de Bamako par les pays francophones, ainsi qu'à une réflexion prospective sur les nouvelles méthodes et problématiques pouvant être investies dans son cadre.

Dans son intervention, Monsieur Ahmed Ghazali, Président de la HACA du Maroc et Président en exercice du REFRAM, a présenté le Réseau, sa vocation, ses objectifs et ses membres. Il s'est attaché ensuite à présenter le rôle du REFRAM, en tant que Réseau de régulateurs des médias, dans l'établissement de conditions favorables à l'expression démocratique et au bon fonctionnement des institutions.

Dans ces journées des Réseaux institutionnels de la Francophonie, le REFRAM a été représenté par la Présidence, la Vice-présidence et le Secrétariat permanent.

- ***Les réunions de la Commission technique du Réseau des Instances de Régulation Méditerranéennes (RIRM) en 2010-2011***

La HACA du Maroc, en coordination avec le CSA français, ont mis à profit leur statut de membres du Secrétariat permanent du RIRM pour réaliser trois présentations du REFRAM dans le cadre des réunions périodiques de la Commission technique du Réseau méditerranéen. L'objectif de ces présentations est de faire connaître le REFRAM auprès de membres non francophones et de s'ouvrir ainsi sur des pays aux traditions de régulation différentes de celles en cours dans les pays francophones, et ce conformément aux objectifs fixés par la Feuille de route 2010-2011 du Réseau.

Lors de la réunion de la Commission technique du RIRM à Chypre (février 2010), ce sont les conclusions et recommandations de la 1^{ère} Conférence des Présidents de Marrakech qui ont été présentées. La Feuille de route du REFRAM ainsi que son plan d'action 2010-2011 ont été présentés lors de la Réunion de cette Commission à Izmir, en Turquie (juin 2010). La Présidence du REFRAM a présenté un premier bilan de la mise en œuvre du plan d'action du Réseau lors de la réunion de la même Commission à Malte (juin 2011).

- ***Journées européennes du développement (Bruxelles, 6-7 décembre 2010)***

Organisées par la Commission européenne et la Présidence belge de l'Union européenne, cet événement avait réuni des représentants de gouvernements, d'organisations internationales, de médias, du monde universitaire et de la société civile autour de la diversité des débats internationaux sur le développement.

L'OIF a apporté sa contribution à cette réflexion avec l'organisation d'une table ronde, le 7 décembre, sur le thème « Médias et développement », dans la continuité du processus lancé lors du Forum de Ouagadougou en 2008, animée par un nombre de personnalités et hauts responsables du monde des médias, dont le Président de la HACA du Maroc et Président en exercice du REFRAM.

- **Colloque régional « Liberté de la presse et régulation des médias en Europe centrale et orientale » (Sofia, Bulgarie, 30-31 mai 2011)**

Les professionnels des médias des pays d'Europe centrale et orientale, de Belgique, d'Égypte, de France, du Maroc, du Niger, de Suisse et de Tunisie ont pu confronter les situations relatives à la liberté de la presse dans leurs pays à celles prévalant dans les autres régions de la Francophonie à l'occasion de rencontres tenues à Sofia les 30 et 31 mai 2011 sur le thème « La liberté d'expression à l'épreuve des évolutions démocratiques dans les pays d'Europe centrale et orientale ».

Organisées par l'OIF, en partenariat avec le Conseil de l'Europe, la Fondation Robert Schuman et la Fondation bulgare « Liberté dans les médias », ce colloque régional a notamment permis de constater que les pays d'Europe centrale et orientale ont, dans leur ensemble, fait des progrès en matière de liberté de la presse et sont parvenus en vingt ans à un stade que leurs voisins occidentaux avaient mis beaucoup plus de temps à atteindre, même si on observe aujourd'hui des régressions préoccupantes. Qu'il s'agisse du cadre législatif à travers la transposition des normes internationales et européennes ou de l'instauration du pluralisme des médias, le modèle européen est devenu une référence en matière de liberté de la presse, avec cependant des disparités et des fragilités.

Le REFRAM a été représenté à ce colloque par son Président en exercice, Ahmed Ghazali, Président de la HACA du Maroc, qui a intervenu dans le cadre de la 3^{ème} table ronde thématique consacrée au « Métier de régulateur entre prévention, coopération et sanction ». Le Président Ahmed Ghazali a introduit sa communication, consacrée à « La gestion du pluralisme politique audiovisuel dans l'espace francophone », en présentant le pluralisme, tel que évoqué dans les textes fondateurs de la Francophonie. Il a ensuite présenté les systèmes de gestion du pluralisme dans les médias audiovisuels, tels qu'ils sont en vigueur dans les pays francophones en s'arrêtant sur les « systèmes auto-régulationnistes », « les systèmes régulationnistes » et les « systèmes mixtes » de régulation du pluralisme, en illustrant son propos et en l'appuyant par des exemples précis de dispositifs et de principes en application dans certains pays francophones.

2.3.2. Ouverture du Réseau sur de nouvelles instances francophones non membres

Dans le même axe de coopération internationale, le REFRAM a maintenu sa démarche multiforme d'ouverture vers d'autres instances qui ne sont pas encore membres. Dans toutes les manifestations

nationales et internationales auxquelles ils ont prit part, les représentants du REFRAM et notamment les membres de son Comité d'Orientation ont fait des présentations du Réseau destinées à le faire connaître, particulièrement auprès d'instances francophones de régulation mais qui ne sont pas membres du REFRAM.

2.4. Réalisations en rapport avec la vie institutionnelle du Réseau

Le REFRAM a maintenu une vie interne dynamique, réactive et riche en échange institutionnel et professionnel. La fréquence des réunions du Comité d'Orientation et l'échange de correspondances entre les membres dénotent de l'existence d'une grande proximité et du maintien d'une communication ouverte et réactive.

2.4.1. Les réunions du Comité d'Orientation du Réseau

Depuis la 1^{ère} Conférence des Présidents de Marrakech de novembre 2009, le Comité d'Orientation du Réseau a tenu quatre réunions ordinaires de travail :

- A Rabat, les 18 et 19 mars 2010, à l'invitation de la HACA, assurant le Présidence du Réseau ;
- A Paris, le 18 mai 2010, à l'invitation de l'OIF, partenaire et membre observateur du Réseau ;
- A Paris, le 27 avril 2011, à l'invitation du CSA français, assurant le Secrétariat permanent du Réseau ;
- A Bruxelles, le 12 juillet 2011, à l'invitation du CSA belge, assurant la Vice-présidence du Réseau.

A raison d'une réunion par semestre sur l'exercice 2010-2011, les rendez-vous du Comité d'Orientation du Réseau ont été des réunions de travail efficaces et productives, faisant systématiquement l'objet de compte-rendu et instaurant un mécanisme et des procédures de suivi des décisions prises et des orientations adoptées.

Outre le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action du Réseau, les réunions traitaient aussi de questions institutionnelles et de vie interne, comme la prise de position commune au nom du Réseau relativement à la Côte d'Ivoire et à la Tunisie.

2.4.2. Les nouvelles adhésions

Le REFRAM comporte aujourd'hui vingt six membres, dont sept ont adhéré à l'occasion de la Conférence de Marrakech de novembre 2009 : le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), l'Office fédéral de la communication suisse (OFCOM), le Conseil national de l'audiovisuel de Roumanie (CNA), le Conseil coordinateur de l'audiovisuel de Moldavie (CCA), le Conseil national de

l'audiovisuel du Liban (CNA), le Conseil national de la communication de Guinée (CNC) et le Conseil supérieur de la communication du Niger (CSC) et ont rejoint les dix-neuf membres fondateurs du Réseau.

En application de la Feuille de route et du plan d'action 2010-2011, des démarches vers des membres provenant de régions peu représentées dans le Réseau ont été menées. Les autorités de régulation de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Croatie, de la Tunisie ont été invitées à la 2^{ème} Conférence des Présidents de Bruxelles et pourraient à cette occasion adhérer au REFRAM.

3. Conclusion : Perspectives et enjeux d'avenir

Avec un bilan qui va bien au-delà des prévisions les plus optimistes et grâce à l'action et aux contributions de tous, Comité d'Orientation, instances membres et partenaires, le REFRAM franchit certainement un palier supplémentaire dans la concrétisation de ce rôle fondamental d'espace d'enrichissement mutuel.

Aussi est-il loisible de constater qu'au terme de cet exercice 2010-2011, le REFRAM concrétise davantage son ambition de départ, celle de devenir un pôle d'expertise et de professionnalisation de la régulation des médias et notamment audiovisuels. Notre Réseau est en effet en train de s'imposer comme instrument de soutien et de professionnalisation des médias dans les différents pays de notre aire culturelle.

Mais au-delà des réalisations, l'évolution ininterrompue des technologies et des modes de consommation des médias, voire l'évolution même des besoins de ses membres, toute cette tendance de fond impose au Réseau d'apporter des réponses pertinentes à la question de la régulation future des médias, en défendant et illustrant un modèle commun embrassant toutes nos spécificités, dans un contexte où les difficultés se posent déjà de manière transfrontalière et ne peuvent plus trouver de solutions dans le cadre strictement étatique. Et il s'agit bien là d'un enjeu d'avenir, que de parvenir à faire du REFRAM une vigie en même temps qu'une force de créativité et d'innovation, qui réussira à mettre en avant la diversité des contenus à l'heure de la standardisation culturelle, en montrant au monde que la francophonie n'est pas une aire d'influence mais bien une « diversité en dialogue », au sens où l'entend la Déclaration universelle de l'UNESCO de 2001 sur la diversité culturelle.

S'inspirant de cette philosophie, la HACA du Maroc a tenté tout au long de sa présidence du Réseau, avec le concours des autres membres et notamment ceux du Comité d'Orientation, de souligner que l'accomplissement de ces grands objectifs passait surtout par une maîtrise des aspects techniques et professionnels, tout en militant d'abord pour une mise à niveau juridique, institutionnelle, déontologique et organisationnelle de tous les membres du REFRAM.

Après la phase de consolidation et d'ancrage de la culture de la régulation avec ses différents instruments, le REFRAM est appelé à entamer une autre phase relative à la régulation de demain, avec de nouveaux enjeux, sur de nouveaux terrains et avec de nouvelles implications. La convergence, logique et tendance de fond qui est à l'œuvre dans nos sociétés respectives, individuellement mais aussi collectivement considérées, avec comme déclinaison majeure et immédiate le tout prochain passage définitif au Tout numérique, avec ce qu'il induit comme prise en charge de nouveaux supports médiatiques, sont, entre autres, les défis de la régulation de demain.

Il semble donc que les plans d'action du Réseau, appelés à se succéder et à se relayer de manière cohérente dans une logique évolutive qui épouse les défis du moment et les spécificités de la conjoncture, aient à dessiner toujours plus concrètement la charpente de ce modèle commun de régulation que nous sommes en train de constituer, pour consolider ces importants acquis, notamment en déterminant les autres actions stratégiques ou conjoncturelles nécessaires à l'épanouissement pérenne du Réseau.

L'une d'entre elles concernera, sans nul doute, la promotion de la création audiovisuelle francophone, dont un vaste marché existe pourtant, et qu'il faudra adapter à la logique de circulation des œuvres qui s'établit à l'échelle internationale, afin de rendre notre riche patrimoine commun accessible à un plus vaste public. Mais la plus importante sera, en toute évidence, de continuer à améliorer nos capacités opérationnelles à être en prise avec les évolutions technologiques, pour que la régulation traditionnelle s'accompagne d'autres modes de gouvernance, fondés sur la concertation, la coopération et la recherche-développement, seuls à même de nous permettre une exploitation optimale des potentialités que nous offre la révolution numérique.

Annexes

Plan d'action 2010-2011

Rappel des objectifs et des modalités de mise en œuvre des actions du REFRAM:

Objectifs :

- Il établit et renforce les liens de solidarité et de coopération entre les institutions qui en sont membres.
- Il constitue un espace de débat et d'échange d'informations sur les questions d'intérêt commun.
- Il vise à développer l'adoption de positions communes sur les questions concernant les médias et leur régulation.
- Il contribue à la formation des personnels des membres.

Actions :

- Encourager la connaissance mutuelle de ses membres et des conditions d'exercice de leurs missions respectives, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- Organiser des séminaires de travail portant sur la régulation audiovisuelle ;
- Entretenir toute relation utile avec les organisations et réseaux poursuivant des objectifs similaires ou convergents, notamment pour éviter la dispersion des efforts et pour étendre les possibilités de définition de positions communes.

Une des priorités du REFRAM est de s'assurer que la coopération entre ses membres se traduise à court terme en actions concrètes permettant d'ancrer les autorités de régulation des médias au sein des systèmes institutionnels de leurs pays respectifs.

Rappel des thèmes et modalités d'action définis par la Feuille de route du REFRAM 2010-2011 adoptée à Marrakech le 19 novembre 2009 :

A- Thèmes d'action :

Conformément aux priorités établies lors de la Conférence des Présidents de Marrakech, et dans l'esprit de la déclaration de Bamako, la Feuille de route propose de mettre en œuvre prioritairement des actions axées autour des thèmes suivants :

1. **Le pluralisme politique hors et en période électorale.** Une réflexion visant à définir un cadre permanent de soutien aux membres en période électorale sera menée lors du présent biennium. Des actions ponctuelles, multilatérales ou bilatérales, seraient conduites en faveur d'autorités en faisant la demande membres pourront être conduites.
2. **Le suivi des programmes (le monitoring).** Des actions de formation et de soutien à l'équipement en matériel de suivi des programmes seront conduites auprès de membres qui en feraient la demande.
3. **Le numérique.** Des actions seront engagées, dans le but de contribuer à la préservation d'un modèle de régulation francophone face à la révolution du numérique.
4. **La diversité culturelle et linguistique.** Des actions seront menées visant à déterminer un cadre commun permettant de promouvoir la production et la circulation d'œuvres francophones.

B- Modalités d'action :

1. Organiser des conférences thématiques à intervalles réguliers. Les institutions membres seront invitées à préciser les thématiques qu'elles souhaitent aborder lors de prochaines conférences ou ateliers thématiques du Réseau.
2. Mettre en œuvre des programmes d'échange professionnel entre les membres. Des visites bilatérales entre instances pourront être organisées pour des fins de partage d'expériences de régulation.
3. Aider à l'amélioration des moyens humains et matériels nécessaires à la régulation.

Afin de favoriser la mise en œuvre de ces actions, les membres sont invités à procéder à un recensement et à le transmettre à la Présidence et au Secrétariat permanent du REFRAM, pour définir :

- Leurs besoins en équipement, notamment en matière de suivi des programmes (monitoring);
- Leurs besoins en formation au profit de leurs personnels. Les résultats permettront la mise en place d'un programme de formation en faveur des instances concernées ;
- Les actions de coopération bilatérale et multilatérale existant auprès de chaque instance membre.

La mise en œuvre de la Feuille de route sera assurée par le Président en exercice du REFRAM. Ce plan d'action est établi par ce dernier. Un bilan des démarches effectuées sera aussi établi et présenté lors de chaque conférence du Réseau. À cette occasion, une nouvelle Feuille de route pourra être discutée et adoptée

A cette fin, et dans la continuité du plan d'action 2009-2010 adopté à Dakar et en application de la Feuille de route du REFRAM 2010-2011 adoptée lors de la Conférence des Présidents tenue à Marrakech les 16 et 17 novembre 2009, le Comité d'orientation, réuni à Rabat les 18 et 19 mars 2010, composé de :

- la Présidence du REFRAM, représentée par M. Ahmed Ghazali ; Président de la HACA du Maroc ;
- la Vice-présidence du REFRAM, représentée par M. Marc Jansen ; Président du CSA belge ;
- le Secrétariat permanent du REFRAM, représenté par M. Gil Moureaux chargé de mission du CSA français ;
- l'OIF ; membre observateur du REFRAM et partenaire de la 1^{ère} Conférence des Présidents du Réseau, représentée par M. Hervé Barraquand, chargé de projet.

Adopte le présent Plan d'action, dont les axes principaux sont déclinés ci-dessous :

Axe 1^{er} : Echanges et formation professionnelle

Objectifs :

- Encourager et renforcer la connaissance mutuelle des instances membres du REFRAM et des conditions d'exercice de leurs missions, notamment par des échanges de meilleures pratiques.
- Satisfaire au mieux aux besoins en formation professionnelle tels que dégagés du recensement, en menant des actions ciblées.

Actions :

Action 1 : Organisation de séminaires thématiques :

1^{er} séminaire - Organisation par la HACA, en partenariat avec l'OIF, d'un séminaire sur la thématique de « La gestion du pluralisme hors période et en période électorale ».

Des ateliers de formation à l'adresse des personnes ressources désignées par leurs instances respectives seront organisés à l'occasion de la tenue dudit séminaire, encadrés notamment par des experts de la HACA et du CSA français.

2^{ème} séminaire - Organisation éventuelle en 2011 par un membre volontaire du Réseau d'un séminaire d'échanges sous le thème : « La transition numérique ».

Action 2 : Transfert de compétences et d'expertise

Des actions de transfert de compétence seront programmées pour ce biennium et prendront deux formes :

- Assistance et soutien technique ;
 - Assistance juridique.
- 1- en termes d'assistance technique : système de monitoring et suivi des programmes : il est proposé de mettre à la disposition des membres qui le souhaitent une assistance technique et une formation méthodologique en matière de monitoring ;

- 2- en termes d'assistance juridique et autre : il est proposé de mettre au profit des instances membres ayant exprimé ce besoin, une assistance juridique en matière de règles de gestion du pluralisme hors et en période électorale.

Un soutien sera apporté à l'occasion des périodes électorales aux membres qui en font la demande.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux besoins exprimés par les instances membres ayant répondu au questionnaire portant sur le recensement des besoins en équipements et formations.

Concernant les modalités et les moyens de mise en œuvre, la Présidence en exercice propose de favoriser les actions bilatérales. Ainsi, les demandes en expertise seront traitées sur la base des offres disponibles en expertise au sein du Réseau.

Action 3 : Formation professionnelle

La Présidence en exercice propose de programmer, en collaboration avec la Vice-présidence, le Secrétariat permanent et l'OIF, des actions de formation, à la lumière des résultats du recensement des besoins en équipements et formation mené par le Réseau, ainsi que des offres de financement exprimées par les partenaires existants et potentiels.

En outre, la Présidence en exercice propose d'initier et de pérenniser sa contribution à la formation des personnels des instances membres et d'en faire l'un des axes de sa mission, appelé à perdurer au-delà du plan d'action de la Présidence actuelle, et ce conformément aux dispositions des statuts du REFRAM.

Axe 2 : Communication institutionnelle

Objectifs :

- Œuvrer à la visibilité du REFRAM et à son ouverture sur son environnement ;
- Renforcer la communication externe du Réseau via son site web ;
- Entretien la communication interne entre les membres.

Actions :

Action 1 : Etablir le rapport des travaux de la 1ère Conférence des Présidents tenue à Marrakech les 16 et 17 novembre 2009

- Etablir et éditer un rapport succinct des travaux de la 1ère Conférence des Présidents tenue à Marrakech les 16 et 17 novembre 2009 : à prendre en charge par la HACA ;
- Réaliser et éditer le livre des actes de la 1ère Conférence des Présidents tenue à Marrakech les 16 et 17 novembre 2009.

Action 2 : Développer et dynamiser le site web

Favoriser la circulation de l'information, en incitant les instances membres à mettre à la disposition du Secrétariat permanent, assurant l'administration et la gestion du site web du Réseau, tous les éléments d'information utiles - soit dans le cadre de la mise en œuvre - du présent plan d'action ou de tout autre cadre : (ex : échanges de visites de travail, actions de coopération bilatérale, rapports d'activités actualisés des membres, etc.)

Axe 3 : Coopération internationale

Objectifs :

- Faire connaître le Réseau dans son environnement et œuvrer pour son rayonnement au niveau international.
- Identifier d'éventuels nouveaux partenariats avec les réseaux similaires ou tout organisme œuvrant dans le domaine de la régulation audiovisuelle.

Actions :

- Prendre des contacts avec les instances de régulation francophones non membres, notamment celles appartenant aux continents non encore représentés au sein du Réseau ;
- Programmer des visites de représentants du bureau du REFRAM (Présidence en exercice + Vice-présidence + Secrétariat permanent) auprès de membres ;
- Garantir une représentation ponctuelle, par le biais de la Présidence en exercice, aux différentes activités des autres Réseaux similaires et des autres organismes (RIRM, EPRA, COPEAM, Conseil de l'Europe...), à des fins de promotion du Réseau et de ses missions, et d'identification d'éventuels nouveaux partenariats.

Axe 4 : Vie institutionnelle du Réseau

Objectif :

Consolider le Réseau et le doter d'outils à même de lui permettre d'accomplir au mieux ses missions et de réaliser ses objectifs.

Actions :

Développer des positions communes sur les questions relevant de la diversité culturelle et linguistique et de la protection du jeune public : élaboration de documents de référence, sous forme de déclaration, charte ou guide thématique, à soumettre pour adoption lors de la prochaine Conférence des Présidents.

Mise en œuvre du Plan d'action 2010-2011 du REFRAM Le Récapitulatif – A fin août 2011

■ Actions réalisées ■ Actions en cours

Axe	Action	Bilan
<p>Axe 1er : Echanges et formation professionnelle</p>	<p>Organisation de séminaire thématique</p>	<p>Tenue d'un séminaire sur « La gestion du pluralisme dans les médias audiovisuels en temps normal et en période électorale ». Fès les 29 et 30 novembre 2010, ce séminaire a réuni l'ensemble des membres et partenaires du REFRAM.</p>
<p>Transfert de compétences et d'expertise/ Assistance technique et juridique/ Soutien et formation/ Échanges entre les membres :</p>	<p>1. Missions d'assistance juridique et technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert d'expertise et assistance technique : réalisation de deux missions 1. 6-9 octobre 2010 : Mission de la HACA du Maroc auprès de l'ONC du Niger (Thème : Recensement des besoins de l'ONC en matériels et en solutions logicielles pour le suivi et l'exploitation de contenus audiovisuels), (Financement : OIF) ; 2. 25 - 28 octobre 2010 : Mission de la HACA du Maroc auprès du HCC du Tchad (Thème : Recensement des besoins de l'ONC en matériels et en solutions logicielles pour le suivi et l'exploitation de contenus audiovisuels), (Financement : OIF) ; 08 - 15 mai 2011 : Mission de la HACA du Maroc auprès du HCC du Tchad (thème : installation du dispositif technique de monitoring), (Financement : OIF).
		<p>En cours de préparation : Période prévisible de réalisation: 2ème semestre 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mission préalable conjointe, de la HACA et du CSA français, auprès du CNC du Gabon, qui a pour objectif de mettre en place un dispositif d'acquisition et de suivi des programmes ainsi qu'un dispositif technique de suivi du pluralisme en vue des prochaines élections législatives. (financement : CSA français, HACA et OIF) ; • Mission préalable de la HACA auprès du CNRA du Sénégal dans le cadre du transfert d'expertise en matière de monitoring des programmes (financement : OIF)
		<ul style="list-style-type: none"> • Transfert d'expertise et assistance juridique : réalisation d'une mission 15 avril-15 mai 2011 : Mission d'expertise de la HACA au profit de la Haute Autorité de la presse et de l'audiovisuel (HAPA) de Mauritanie (thème: établissement de prototypes de cahiers de charges) (financement : OIF)
	<p>2. Formation professionnelle et échanges d'expériences</p>	<p>Réalisation de onze (11) activités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 9 - 11 février 2010 : Séminaire de formation organisé par la HAAC du Togo en partenariat avec l'OIF (Thème : le pluralisme en période électorale), (Financement OIF) ; 2. 9 - 11 février 2010 : Programme d'appui de l'OIF au profit de la HAAC du Togo dans le cadre de la tenue des élections présidentielles, (Financement OIF) ; 3. 13 - 16 avril 2010 : Mission du CSA français auprès du CNRA du Sénégal (Thème : La signalétique des programmes), (Financement CSA français) ;

Axe	Action	Bilan
<p>Axe 1er : Echanges et formation professionnelle</p>	<p>2. Formation professionnelle et échanges d'expériences</p>	<p>4. 30 septembre - 1er octobre 2010 : Organisation par l'OIF d'un Séminaire de formation et d'échange au profit des membres du HCC du Tchad (Thème : Le pluralisme en période électorale), (Financement OIF) ;</p> <p>5. 7 - 9 octobre 2010 : Mission de la HACA du Maroc auprès de l'ONC du Niger (Thème : monitoring des médias audiovisuels en période électorale), (Financement OIF) ;</p> <p>6. 13 - 17 octobre 2010 : Mission du CSA français auprès du CNC de Guinée (Thème : le pluralisme en matière électorale), (Financement CSA français) ;</p> <p>7. 25 - 28 Octobre 2010 : Mission de la HACA du Maroc auprès du HCC du Tchad (Thème : le monitoring des médias audiovisuels en période électorale), (Financement OIF) ;</p> <p>8. 25 - 29 octobre 2010 : Mission du CSA belge auprès de la HAM de la RDC (Thème : la régulation), (Financement OIF) ;</p> <p>9. 13 - 19 décembre 2010 : Mission de la HACA du Maroc auprès de la HAM de la RDC (Thèmes : la TNT et la refonte des cahiers de charges) ;</p> <p>10. 15 - 16 novembre 2010 : Organisation par l'OIF de sessions de formation au profit du HCC du Tchad (Thème : la couverture des élections), (Financement OIF) ;</p> <p>11. 23 - 27 mai 2011 : Visite de travail et d'échanges de la délégation du CNRA au CSA Français (Thème : la transition numérique).</p>
<p>Axe 1er : Echanges et formation professionnelle</p>	<p>3. Rencontres bilatérales et échanges entre les membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trois (3) rencontres / Présidence (HACA) : <ol style="list-style-type: none"> 1. Visite de l'ONC du Niger au siège de la HACA (4 décembre 2010) ; 2. Visite du CNC de Guinée au siège de la HACA (4 décembre 2010) ; 3. Visite du CSLC de la République du Congo-Brazzaville au siège de la HACA (4 décembre 2010). • Deux (2) rencontres / Vice-présidence (CSA belge): <ol style="list-style-type: none"> 1. Visite du CCA de Moldavie (du 8 au 10 septembre 2010) ; 2. Visite de la HAAC du Bénin (mai 2010). • Huit (8) rencontres / Secrétariat permanent (CSA français) : <ol style="list-style-type: none"> 1. Visite de la HAAC du Bénin, du 29 au 31 mars 2010 2. Visite du CNRA du Sénégal, du 4 au 7 mai 2010 3. Visite du HCC du Tchad, du 31 mai au 3 juin 2010 4. Visite du HCC de la République Centrafricaine le 13 septembre 2010 5. Visite du CNEAME du Mali le 8 septembre 2010 6. Visite du CNC du Gabon le 25 novembre 2010 7. Visite du CRTC du Canada le 25 novembre 2010 8. Visite du CNEAME du Mali le 27 juillet 2011
<p>Axe 2 : Communication institutionnelle</p>	<p>Dynamisation de la communication institutionnelle du Réseau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation du site Web en actualité des membres et en documents ; - Élaboration par la HACA de deux mini-sites dédiés respectivement aux actes de la 1ère Conférence des Présidents (Marrakech, 2009) et aux travaux du séminaire sur le Pluralisme (Fès, 2010) ; - Mise à jour régulière de ses rubriques en coordination avec le Secrétariat permanent.

Bilan		Action	
Axe 2 : Communication institutionnelle	Edition et diffusion de rapports	<ul style="list-style-type: none"> - Edition par la HACA des actes et du rapport général des travaux du séminaire de Fès sur la gestion du Pluralisme, (Financement : HACA et OIF) ; - Edition du Bilan de la présidence marocaine du Réseau en 2010-2011, (Financement HACA et OIF). 	
Axe 3 : Coopération internationale	Représentation du Réseau et participation à des manifestations internationales	<p>Participation de la Présidence à 5 manifestations internationales au nom du Réseau :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 17ème Conférence de la COPEAM (Paris, 8-11 avril 2010) 2. Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie (Paris, France, 18-19 mai 2010) : participation du Président Ahmed Ghazali par une communication sur « Le rôle de la régulation des médias dans la consolidation de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'homme » ; 3. 5ème édition des Journées européennes du développement (Bruxelles, Belgique, 7 décembre 2010) : participation du Président Ahmed Ghazali à la table ronde « Médias et développement » ; 4. Colloque régional sur la liberté de la presse et la régulation des médias (Sofia, Bulgarie, 30-31 mai 2011) : participation du Président Ahmed Ghazali avec une communication sur « La gestion du pluralisme politique en période électorale et hors électorale dans l'espace francophone » ; <p>Les réunions de la Commission technique du Réseau des Instances de Régulation Méditerranéennes (RIRM) en 2010-2011.</p>	
Axe 4 : Vie institutionnelle du Réseau	Échange et réunion du Comité d'orientation du Réseau	<p>Depuis la 1ère Conférence des Présidents de Marrakech (novembre 2009), le Comité d'orientation du Réseau s'est réuni quatre fois :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réunion accueillie par la HACA (Rabat, 18-19 mars 2010) ; 2. Réunion accueillie conjointement par le CSA français et l'OIF (Paris, 18 mai 2010) ; 3. Réunion accueillie par le CSA français (Paris, 27 avril 2011) ; 4. Réunion accueillie par le CSA belge (Bruxelles, 12 juillet 2011). 	
	Les adhésions	4 demandes d'adhésion au Réseau en cours de formalisation : Autorités de régulation de l'Albanie, de Bulgarie, de Croatie et de Tunisie.	
Divers	Contributions	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à l'élaboration du « 4ème rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone » ; - Contribution du Président Ahmed Ghazali, au nom du REFRAM, à un entretien avec les Présidents des réseaux institutionnels de la Francophonie sur la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, 10 ans après son adoption. Cet entretien, ayant pour objet « La contribution du REFRAM à la consolidation de l'Etat de droit », a été publié également dans le « 4ème Rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone », qui a été transmis au Xlème sommet de la Francophonie (Montreux, octobre 2010). 	

